

3 000 entreprises utilisatrices de la formule V.I.E

62% sont des PME

Plus de 23 000 jeunes ont réalisé une mission V.I.E

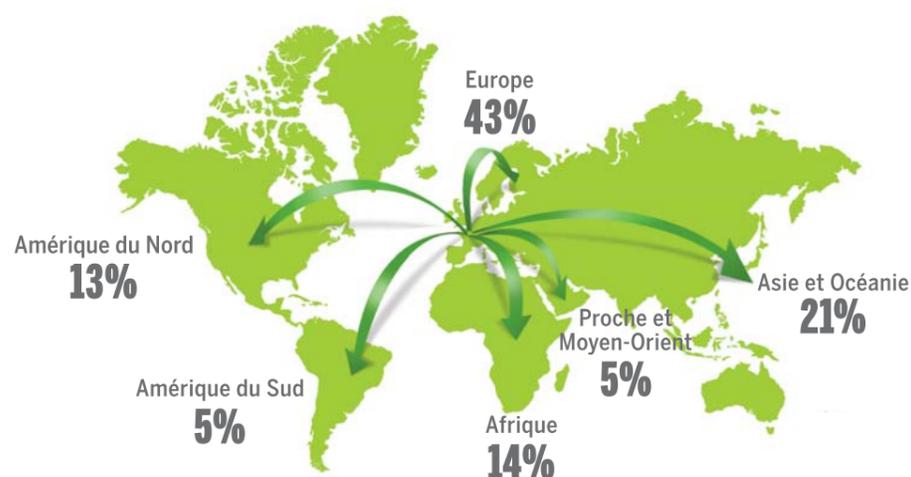
Les V.I.E sont âgés en moyenne de 26 ans

17 mois, c'est la durée moyenne des missions V.I.E

Les V.I.E sont présents dans 140 pays à travers le monde

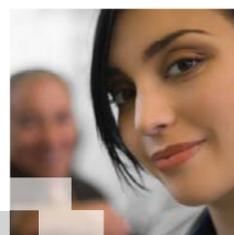
Top Ten des secteurs utilisateurs : banque, automobile, énergie, distribution, pharmacie, transports, environnement, travaux publics, agroalimentaire, ingénierie...

Top Ten des pays d'affectation : États-Unis, Chine, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Italie, Émirats Arabes Unis, Singapour, Maroc et Roumanie...



A noter

l'assistance de conseillers spécialisés pour les formalités de visa et de permis de travail en fonction des spécificités de chaque pays.



Septembre 2009

Pour bénéficier d'un V.I.E

Contactez-nous, nous vous aiderons à :

- Définir votre projet
- Calculer votre budget
- Rechercher un candidat
- Concrétiser votre demande...

☎ n° azur 0810 659 659 (prix d'un appel local)

@ infovie@ubifrance.fr

Retrouvez-nous sur : www.ubifrance.fr



UBIFRANCE
ET LES
MISSIONS ÉCONOMIQUES

www.ubifrance.fr



Offre V.I.E

Des compétences
motivées par votre
développement
international

UBIFRANCE
ET LES
MISSIONS ÉCONOMIQUES

www.ubifrance.fr



Le V.I.E. : la solution RH pour vos projets de développement à l'international

Le V.I.E, institué par la loi du 14 mars 2000, est géré par UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises.

Le V.I.E, Volontariat International en Entreprise, permet aux entreprises de droit français de confier à un jeune, homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger.

Dopez vos équipes avec des compétences opérationnelles sur le terrain

Les candidats

Le V.I.E est ouvert aux jeunes Françaises et Français, de tous niveaux de formation, ainsi qu'aux jeunes ressortissants de l'Espace économique européen.

Ils peuvent être déjà diplômés et/ou posséder une première expérience professionnelle.

Les profils sont très variés : ingénieurs, commerciaux, techniciens, informaticiens, gestionnaires...

Tous sont motivés par l'international.

Les missions

Les missions confiées aux volontaires s'adaptent à vos besoins : prospection commerciale, animation de réseaux, renforcement ou formation d'équipes locales, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, contrôle qualité,...

Bénéficiez des avantages d'un statut public sécurisé et flexible

Un environnement contractuel attractif

Le statut public du volontaire vous exonère de tout lien contractuel (le contrat est passé entre UBIFRANCE et le candidat) ainsi que de toute charge sociale en France. Cette formule vous apporte, ainsi qu'au V.I.E, un cadre protecteur et sécurisé.

Une gestion simplifiée de vos ressources humaines

La gestion administrative du V.I.E est déléguée à UBIFRANCE qui est mandaté à cet effet par le ministère en charge du Commerce extérieur. Vous assurez le pilotage opérationnel de la mission tandis qu'UBIFRANCE gère pour vous les aspects contractuels, l'indemnisation et la protection sociale.

Vous souhaitez en savoir plus ?



0810 659 659 (prix d'un appel local)



infovie@ubifrance.fr

Sourcez les meilleurs candidats avec UBIFRANCE

Un vivier actif de plus de 50 000 candidats

Vous sélectionnez le jeune auquel vous confierez votre projet export dans une base, accessible via www.ubifrance.fr, qui propose une majorité de diplômés bac +5 dotés souvent d'une première expérience à l'international et de compétences linguistiques très variées.

Vous recherchez un profil rare, un talent particulier ?

Nous mettons à votre disposition une équipe de conseillers en recrutement V.I.E spécialisés par métier qui, grâce à leur connaissance des formations et des canaux de sourcing, vous aident à définir le poste, testent les candidats et vous présentent une short-list qualifiée.

Le V.I.E vous offre en plus l'opportunité de tester, sans engagement ferme, un jeune sur le terrain et de le former à votre culture d'entreprise.

Une formule de pré-recrutement qui prouve son efficacité, avec, une majorité de volontaires qui se voient proposer une embauche directe par l'entreprise qui les avait envoyés en mission.

Profitez d'une formule au plus près de vos besoins

La souplesse d'une procédure sur mesure

La durée de la mission est modulable de 6 à 24 mois et renouvelable une fois à l'intérieur de cette période.

Vous avez également la possibilité de faire passer jusqu'à 165 jours par an en France à votre V.I.E pour se former en début de mission, effectuer du reporting,...

De plus vous avez l'opportunité de couvrir jusqu'à 8 pays avec un même volontaire grâce au «V.I.E régional».

La facilité d'une gestion déléguée à UBIFRANCE

Dans un souci constant de simplifier l'utilisation de la formule, nous avons dématérialisé les process V.I.E pour les entreprises et les jeunes.

Agrément de votre entreprise, dépôt de vos dossiers d'affectation, formalités de départ du jeune, tout s'effectue dans votre espace client sur extranet sécurisé. Vous n'avez à vous soucier que du suivi opérationnel de la mission, UBIFRANCE se charge du reste.

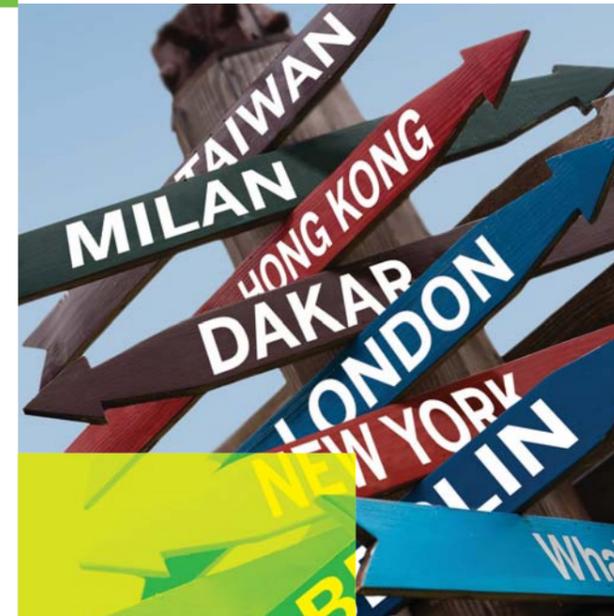
Votre budget V.I.E :

- l'indemnité du volontaire, de 1 200 € à 3 200 € par mois

- les frais mensuels de gestion et de protection sociale, de 175 à 375 €

- le voyage et le transport des bagages aller-retour et bien sûr les dépenses opérationnelles liées à la mission confiée

Contactez-nous pour un devis gratuit !



Les « Plus » Spécial PME

- Des frais de gestion réduits

- Des aides financières nationales et régionales

Le budget d'une mission V.I.E est intégrable dans une assurance prospection COFACE.

Dans la plupart des régions, le V.I.E bénéficie d'aides subventionnelles.

Le recours à la formule V.I.E permet aux PME de bénéficier du crédit d'impôt export.

- Des solutions pour héberger votre bureau sur place

UBIFRANCE vous propose des solutions de portage par des grands groupes ainsi que des possibilités d'hébergement au sein des Chambres de Commerce Françaises à l'Étranger, des Missions Économiques ou auprès de Conseillers du Commerce Extérieur de la France. Des sociétés privées d'accompagnement proposent aussi ce service.

- Des missions à temps partagé

Cette formule vous permet de bénéficier d'un V.I.E en partageant ses services et son coût avec d'autres entreprises, de votre filière professionnelle ou de votre Région.

